

Lignes directrices

Pour l'octroi de subventions

Connect for Global Change



Cofinancé par
l'Union européenne

Le programme “Connect for Global Change” vise à permettre à un plus grand nombre de citoyens européens de se sentir concernés par les défis du développement durable et les enjeux mondiaux et à leur donner envie de s’investir pour les relever. Pour ce faire, il subventionne des petites et moyennes organisations de la société civile pour mener des projets d’éducation à la citoyenneté mondiale et de sensibilisation dans onze pays de l’UE.

Explication des lignes directrices pour l'octroi de subventions

Objectif Tous les projets subventionnés doivent être en ligne avec les objectifs du programme européen Connect for Global Change ; en d’autres termes, le changement visé par les projets doit contribuer à l’objectif général du programme.

Principe Valeurs et éthique générale du programme, notamment celles reflétées dans les conditions et prérequis ou dans les critères de sélection, et que les projets ne doivent pas contredire.

Critères d’éligibilité Critères auxquels les projets ou le(s) demandeurs(s) doivent répondre pour que la demande soit éligible. Par exemple, les organisations doivent exister depuis un an minimum.

Critères de sélection Les critères de sélection des projets sont ceux indiqués dans la grille d’évaluation. Les projets sont notés sur chacun des critères, ce qui permet de comparer les projets entre eux afin d’accorder les financements aux meilleurs.

Dans l’application des critères de sélection, il sera tenu compte du budget demandé pour la mise en œuvre du projet. Plus l’enveloppe demandée est grande, plus il est attendu des résultats importants.

Objectif

Les projets proposés doivent contribuer à l'objectif du programme "Connect for Global Change", à savoir : renforcer les capacités et le pouvoir d'agir, engager et connecter les citoyens de l'Union Européenne et en particulier les jeunes et les personnes moins sensibilisées et moins impliquées dans les défis mondiaux, afin de contribuer à créer un monde plus inclusif, plus égalitaire et plus durable.

Plus concrètement

Les approches et les méthodologies proposées dans les projets doivent permettre d'accroître la sensibilisation des personnes ciblées, permettre une compréhension fine et critique des enjeux mondiaux, ainsi qu'un engagement significatif des citoyens face à ces derniers.

- Promouvoir une **compréhension fine et critique** des enjeux : les personnes du groupe cible doivent être en capacité de mener une réflexion critique sur les questions soulevées dans le cadre du projet et de prendre position. Promouvoir la compréhension ou la pensée critique signifie que les groupes cibles sont en mesure d'analyser, d'évaluer différentes idées et points de vue, dans leur complexité. Cela se manifeste par la capacité du groupe cible à exprimer des réponses étayées et une pensée indépendante.

- **Engagement significatif** : les personnes du groupe cible, dans le cadre du projet, doivent être accompagnées pour être en capacité de s'engager concrètement dans les activités proposées et d'y contribuer en tant que sympathisant, personne engagée, militante ou pionnière (voir la pyramide de l'engagement dans la boîte à outils).

Le projet sera évalué sur sa capacité à motiver le groupe cible à s'engager de manière significative sur les thématiques abordées, c'est-à-dire de passer, dans la pyramide d'engagement, du statut de sympathisant à celui d'engagé, de militant ou de pionnier.

- **Les enjeux mondiaux** : l'objectif du projet étant de contribuer à un monde plus inclusif, plus égalitaire et plus durable, les enjeux mondiaux doivent constituer le socle des projets proposés par les demandeurs de la subvention. Les enjeux mondiaux font référence à des actualités ou des sujets jugés urgents dans les pays des Suds, à la coopération au développement et à la promotion des objectifs de développement durable. Les projets peuvent se concentrer sur des sujets tels que la justice sociale et environnementale, l'égalité des sexes et l'inclusion, ou d'autres sujets liés aux objectifs de développement durable. Il existe une grande diversité de sujets pouvant être abordés ; ils ont en commun de représenter des problématiques d'envergure et de pertinence mondiale.

Principes

Les principes suivants sont considérés comme étant la base d'un projet solide de sensibilisation et de promotion de l'engagement citoyen :

- **Connaître son groupe cible de citoyens** : la connaissance approfondie de votre groupe cible est une condition préalable pour atteindre ces personnes et travailler avec elles sur leurs connaissances et opportunités d'agir. Les méthodes utilisées dans le projet doivent être adaptées au groupe cible et basées sur la connaissance fine du contexte local, de ce qui les intéresse et de ce qui les motive.

En pratique, cela signifie que les demandeurs seront évalués en fonction de leur connaissance spécifique du groupe cible, de leur accès à celui-ci et de leur capacité à l'inclure dans le développement du projet (critère d'évaluation 2).

- **Impliquer les personnes concernées** : le projet proposé doit impliquer des personnes touchées par l'impact des enjeux mondiaux, dans le respect de leur vécu, en incluant leurs voix plurielles, de manière authentique. En impliquant ces personnes, les demandeurs peuvent à la fois bénéficier et développer les liens existants avec elles, d'une manière égalitaire, constructive et respectueuse. En pratique, cela signifie que les projets seront évalués en fonction de la manière dont les personnes et/ou les acteurs des communautés touchés par les enjeux mondiaux auront un rôle central / conséquent dans le projet proposé (critère d'évaluation 3).

- **Coopérer avec des parties prenantes pertinentes** : la coopération rend plus fort. Les organisations de la société civile, les organisations de jeunesse, les réseaux, mouvements et groupes informels, les collectivités locales, les établissements d'enseignement, etc. sont encouragés à travailler ensemble dans un objectif de complémentarité, et, via des partenariats inter-secteurs, atteindre et inciter davantage de citoyens de l'UE à s'engager.

En pratique, cela signifie que le fait, pour un demandeur, d'être organisé en partenariat avec d'autres acteurs renforce le projet proposé (critère d'évaluation 3).

- **Promouvoir l'égalité femmes-hommes** et intégrer des éléments clés de lutte contre les discriminations : il est important de mettre en lumière les inégalités ou les discriminations éventuelles existant dans nos sociétés afin de faire évoluer l'accès aux droits et aux opportunités pour toutes et tous. Les projets proposés pourront en tenir compte de deux manières.

De manière transversale : en portant une attention particulière dans le projet aux problématiques de participation et d'égalité pour toutes et tous, dans les résultats recherchés et l'ensemble du cycle du projet (par exemple pendant l'analyse du contexte, l'élaboration du projet, la mise en œuvre et son évaluation). Il s'agit ici de dépasser une analyse quantitative « femmes / hommes », mais de s'assurer que chacune et chacun peut s'exprimer et participer, c'est-à-dire que le projet bénéficie réellement à toutes et tous, et permette un rééquilibrage de représentativité et de résultats en faveur de groupes potentiellement discriminés.

De manière directe : en proposant un projet traitant spécifiquement des enjeux de participation et d'accès aux droits et aux opportunités pour toutes et tous. Il s'agit notamment des filles et femmes, mais également de groupes de personnes touchées par des discriminations croisées ou multiples. Le projet pourra venir questionner, par exemple, les normes sociales en place qui renforcent les inégalités systémiques, et limitent les possibilités pour tout un chacun de choisir une voie personnelle et professionnelle qui leur correspond réellement.

En pratique, dans les deux cas, il est attendu que le demandeur explicite dans sa proposition la manière dont le projet tiendra compte des enjeux d'égalité et de participation des différents groupes, dans une approche qui questionne les normes en place et s'attache à réduire les discriminations, dans la conception, la planification et la mise en œuvre du projet (critère d'évaluation n°4).

- **Soyez innovant** : l'expérimentation pour obtenir plus d'impact est encouragée. Dans un processus d'amélioration continue, le demandeur est encouragé à lancer des expérimentations qui lui permettront de tester, observer, analyser et améliorer ses méthodes d'intervention.

En pratique, cela signifie que le demandeur doit inclure dans son projet les enseignements tirés d'activités ou de projet menés à bien par le(s) demandeur(s) afin de s'assurer que le projet n'est pas une simple répétition d'activités antérieures et que les nouvelles idées se reflètent dans les objectifs et les approches appliqués.

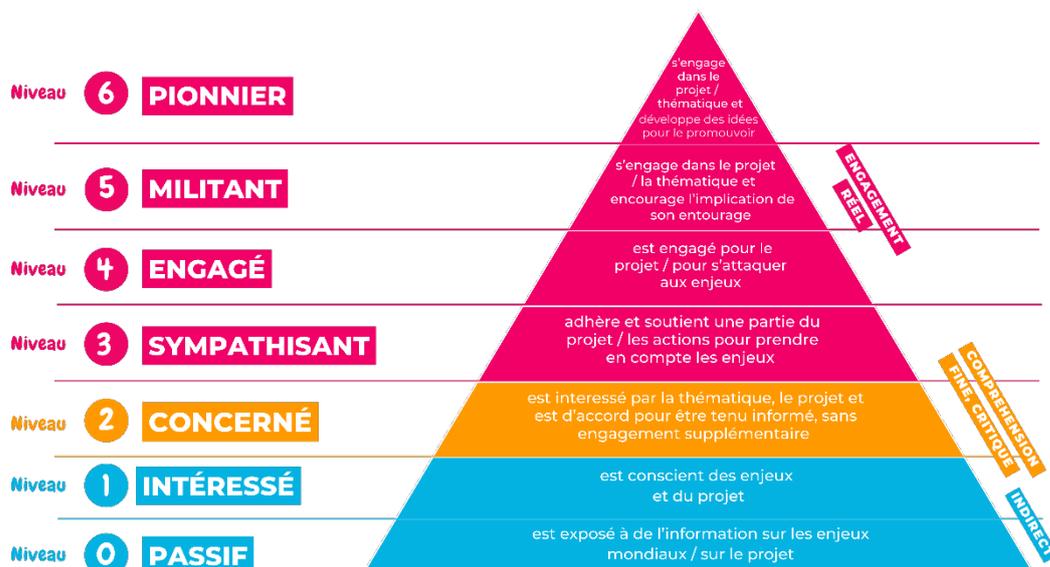
- **Impliquez les jeunes** : les jeunes peuvent être des acteurs efficaces du changement si on leur donne l'opportunité de participer et d'agir - ils ont le droit d'être entendus et d'avoir une influence sur le développement du monde. L'implication des jeunes est essentielle.

En termes de définitions, (i) la jeunesse est considérée comme l'ensemble des personnes âgées de moins de 30 ans et de plus de 15 ans ; (ii) les structures jeunesse sont des organisations, réseaux, mouvements et/ou des groupes informels qui sont dirigés par des personnes jeunes et/ou visant uniquement à impliquer des personnes jeunes (de moins de 30 ans).

En pratique, cela signifie que le projet sera évalué en fonction du degré dans lequel il est coconstruit par et/ou développé pour les jeunes et favorise la collaboration avec des structures jeunesse (critères d'évaluation 2).

Définitions

- **Pyramide de l'engagement** : le demandeur doit décrire dans sa demande la manière dont le projet contribue à faire évoluer le groupe cible dans la pyramide (illustrée dans le visuel ci-dessous). Plus spécifiquement, il doit expliquer le point de départ dans la pyramide et comment il accompagne les groupes cibles à passer d'un niveau à un autre.



- **Les personnes se sentant a priori moins concernées par les enjeux mondiaux** sont des personnes qui, du fait de certains facteurs, ont un plus faible intérêt spontané ou une faible implication dans la résolution des enjeux mondiaux. Ces personnes n'ont pas pris position sur les enjeux de développement ou n'ont pas de connaissances particulières en la matière. Elles peuvent très bien avoir des connaissances approfondies sur d'autres sujets et être profondément engagées dans d'autres domaines. Elles peuvent aussi n'être ni pour ni contre le modèle de développement

actuel au niveau mondial, leur opinion peut aller dans un sens ou dans l'autre. D'après les Eurobaromètres, les facteurs influençant l'intérêt des personnes pour les enjeux mondiaux sont l'âge, le niveau d'éducation, la situation financière, le domaine socioprofessionnel, l'utilisation d'Internet, l'orientation politique, la catégorie socioprofessionnelle. Pour atteindre les personnes de ce groupe cible, il est important d'avoir une connaissance approfondie de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs compétences. Les organisations qui se concentrent sur ces groupes cibles devront expliquer pourquoi elles considèrent leur groupe cible comme moins intéressé et moins impliqué.

Les dotations

Que pouvez-vous solliciter dans le cadre du projet "Connect for Global Change" ?

Le montant global de l'enveloppe pour les structures de la région AURA est de 664 000 euros. Ce montant sera alloué à des structures associatives dans le cadre de deux appels à projet, dont le deuxième fait l'objet de ces lignes directrices.

Le montant disponible pour cet appel à projets s'élève à 475 735 euros.

Deux lots sont créés :

- un premier lot pour tout projet en lien avec les objectifs de développement durable, qui inclura, de manière transversale, une attention particulière sur les enjeux d'égalité, de participation, d'opportunité et de résultat. **Son montant s'élève à 352 690 euros.**
- un deuxième lot pour les projets dont l'objet sera spécifiquement de mettre en place des activités en lien avec l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Son montant s'élève à 123 045 euros.
- Les subventions pourront s'élever de 10 000 à 50 000 euros. Pour un budget supérieur à 30.000 euros, il est attendu que plusieurs structures soumissionnent en consortium. Une organisation, qu'elle soit cheffe de file ou une organisation co-demandeuse, ne pourra pas obtenir et gérer seule plus de 40 000 euros.

Les règles liées aux subventions

- Les subventions couvriront 90 % du budget proposé (ni plus, ni moins). Le montant final total des dépenses encourues, auditées et validées se composera de 90 % de financement provenant de la subvention EU et de 10 % de cofinancements, apportés par l'organisation cheffe de file et l'organisation ou les organisations partenaire(s).
- Les subventions couvriront un maximum de 20 % de coûts encourus hors de France, dans les pays indiqués dans la liste des pays et territoires éligibles pour les demandeurs et co-demandeurs de subventions (document disponible sur la plateforme Connect).
- Les contributions en nature ne sont pas prises en compte pour le co-financement. Des frais administratifs forfaitaires seront intégrés dans le budget du projet à hauteur de 7 % des coûts directs éligibles.

- Les subventions seront versées à raison de 80 % au début du projet, et 20 % restant lorsque les rapports finaux (narratif et financier) auront été approuvés.
- **Pour les demandes déposées en novembre 2024 et accordées en mars 2025, avec un démarrage en avril 2025 : les projets doivent être achevés au plus tard le 30 juin 2026.**
- **Pour les demandes déposées en avril 2025 et accordées en juillet 2025, avec un démarrage en octobre / novembre 2025 : les projets devraient être achevés au plus tard en décembre 2026.**

Coûts/activités éligibles et non éligibles

A titre d'exemple, les coûts/activités suivants pourront être financés (pour une liste complète, voir l'article 14 des conditions générales) :

Ce type de dépenses peut être financé	Ces dépenses ne peuvent pas être financées en tant que coûts directs
<ul style="list-style-type: none"> ● les dépenses liées à des activités telles que la participation à des événements, des activités éducatives et de sensibilisation, des événements communautaires, des campagnes, la mobilisation de bénévoles, etc. ● Produits de "communication", par exemple matériel éducatif, podcasts, reportages, photos, y compris traductions et sous-titres. ● Dépenses liées à la participation à des réseaux et à des collaborations avec d'autres personnes en lien avec le projet. ● Coûts liés à la participation de partenaires des Suds (visa, assurance, voyage, hébergement, repas) ● Honoraires/salaires et frais de voyage (y compris les honoraires des consultants des Suds, des organisations partenaires). ● Salaire du personnel interne directement lié à la réalisation du projet (par exemple, coordination et production de matériel) ● Location d'un lieu pour les événements ● Déplacements (y compris les indemnités journalières et l'assurance) ● Matériel essentiel à la réalisation du projet (y compris la location de matériel et l'assurance) ● Une ligne forfaitaire « frais administratifs » de 7 % des coûts directs éligibles du projet ● Les coûts liés à la vérification des dépenses : copies certifiées conformes, frais d'envoi des documents originaux (factures, etc.). ● Coûts liés à la participation aux activités obligatoires organisées par RESACOOOP pour le renforcement des capacités dans le cadre du programme (6 jours estimés). Les coûts de transport pour assister à ces activités devront être intégrés dans le budget des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les activités dont l'objectif principal est la collecte de fonds ● les activités de prosélytisme ● les activités servant la stratégie d'un parti politique ● Les frais administratifs de bureau, de papeterie, etc. non directement liés au projet ● Les contributions en nature (ce qui signifie que seuls les coûts réels peuvent être couverts) ● Tous les coûts qui ne sont pas encourus entre la date de début et la date de fin du projet ● Tous les coûts qui sont couverts par d'autres subventions de l'UE ● Toutes les taxes qui peuvent être récupérées

Qui peut candidater pour recevoir une subvention ?

Critères concernant les organisations candidates

Les projets peuvent inclure les acteurs suivants :

- **Demandeur principal** : le demandeur principal doit satisfaire aux critères d'éligibilité mentionnés dans le paragraphe suivant. Si le contrat de subvention lui est attribué, l'organisation cheffe de file deviendra l'interlocuteur principal de RESACOOOP. Elle représentera et agira au nom du (des) co-demandeurs(s) (le cas échéant) et coordonnera la conception et la mise en œuvre du projet. Le demandeur principal devra signer la "Déclaration du demandeur" du formulaire de demande de subvention.
- **Co-demandeur(s)** : un co-demandeur doit satisfaire aux critères d'éligibilité mentionnés dans le paragraphe suivant. Il participe à la conception et à la mise en œuvre du projet, et les coûts qu'il encourt sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur principal. Le(s) co-demandeur(s) doit(vent) signer la " Déclaration du demandeur " du formulaire de demande de subvention.
- **Associé(s)** : il s'agit de toute autre organisation/institution impliquée dans le projet. Ces associés jouent un rôle réel en tant que partie prenante du projet mais ne peuvent pas recevoir de financement au titre de la subvention. Les associés ne doivent pas nécessairement répondre aux critères d'éligibilité visés au paragraphe suivant, ils doivent toutefois être clairement mentionnés dans le formulaire de demande de subvention, ils doivent déclarer formellement leur participation (par exemple avec une lettre d'intérêt), mais ils ne doivent pas signer la "Déclaration du demandeur".
- **Contractants** : l'organisation cheffe de file et la ou les organisations partenaires sont autorisées à attribuer des contrats. Les associés ne peuvent pas être contractants dans le cadre du projet. Les contractants sont soumis aux règles de passation des marchés énoncées dans le Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne (PRAG) et ils ne doivent pas être indiqués dans le formulaire de demande de subvention, mais sélectionnés une fois que le contrat de subvention est attribué.

Les demandeurs principaux et les co-demandeurs doivent :

- être une personne morale
- exister officiellement en tant qu'organisation à but non lucratif
- être une organisation de la société civile (OSC) ou une association d'OSC
- exister depuis au moins une année et être en mesure de présenter au moins un rapport annuel
- avoir réalisé un chiffre d'affaires / géré un budget ne dépassant pas 2 000 000 € au cours du dernier exercice budgétaire
- disposer d'au moins 20 membres/soutiens/bénévoles pour assurer un ancrage territorial
- être établi en Région Auvergne Rhône-Alpes, c'est-à-dire être enregistré officiellement en Auvergne Rhône-Alpes. Les co-demandeurs peuvent en revanche être établis dans tous les pays indiqués dans la liste des pays et territoires éligibles pour les demandeurs et co-demandeurs de subventions. Les activités programmées en France devront se dérouler exclusivement en Région Auvergne Rhône-Alpes. Les activités se déroulant à l'étranger devront être pensées pour nourrir les projets en Auvergne Rhône-Alpes. Elles n'ont pas vocation à se dérouler sans lien avec les activités en AURA. Elles ont un caractère nécessaire pour le projet.

- avoir la capacité financière, administrative et/ou opérationnelle de mener à bien les activités qui seront financées par la subvention demandée.
- ne pas avoir reçu de financement de Connect for Global Change auparavant (ceci est uniquement pertinent pour les structures soumissionnant dans le cadre du deuxième Appel à Projet).
- ne pas être demandeur ou codemandeur dans plus d'une demande auprès de Connect for Global Change.
- n'être ni coordinateur, ni co-bénéficiaire, ni entité affiliée, ni associé, ni contractant, ni bénéficiaire d'une sous-subvention dans le cadre de l'appel à propositions au titre duquel la facilité Connect for Global Change a été financée (Référence : EuropeAid/173998/DH/ACT/Multi), ni avoir la capacité financière, administrative ou opérationnelle de concourir directement à un financement de l'UE dans le cadre de l'appel à propositions susmentionné.
- être disponible pour participer à des activités de renforcement des capacités. Cela implique des formations en personne et en ligne, du partage d'expérience avec les autres lauréats du programme Connect for Global Change (6 temps prévus au total)
- ne pas figurer dans l'un des critères d'exclusion définis au paragraphe 2.6.10.1.1 de l'INTPA Prag du 24 juin 2022.

L'égalité de traitement des candidatures sera assurée pour l'ensemble des structures de la société civile éligibles indépendamment de leur statut de membre de RESACOOOP ou de tout autre autre partenaire du programme Connect for Global Change.

Critères d'évaluation

Lors de l'évaluation des projets, les demandes de subvention seront évaluées selon les mêmes critères, quel que soit le montant de la demande, mais les attendus seront proportionnels au montant demandé et, de ce fait, susceptibles d'être plus importants pour des montants élevés.

Les projets proposés seront évalués dans leur ensemble et en tenant compte des antécédents du demandeur principal et des codemandeurs sur de précédents financements européens ou nationaux.

Les projets seront évalués sur la base des six critères suivants :

1. Objectif et pertinence du projet

Dans quelles mesures :

- le projet renforce les capacités et le pouvoir d'agir, engage et connecte les citoyens de l'Union Européenne et en particulier les jeunes et les personnes moins sensibilisées et moins impliquées dans les défis mondiaux, afin de contribuer à créer un monde plus inclusif, plus égalitaire et plus durable.
- le projet engage un groupe cible de taille significative (donnée chiffrée attendue)
- le projet accroît la compréhension critique des enjeux au sein d'un groupe cible de taille significative (donnée chiffrée attendue)

Compte pour 20 % de la note globale

2. La connaissance et l'implication des groupes cibles de citoyens de l'UE

Dans quelles mesures :

- le demandeur démontre une connaissance spécifique du groupe cible et de son accès à celui-ci.
- le demandeur inclut le(s) groupe(s) cible(s) dans le développement du projet.
- le choix des canaux et des méthodes est pertinent par rapport à l'engagement significatif du groupe cible et à l'émergence et la consolidation d'une compréhension fine et critique des enjeux.
- le projet touche un groupe cible défini comme "moins concerné" par les enjeux mondiaux et/ou le projet touche un groupe cible défini comme "jeune".

Compte pour 20 % de la note globale

3. Voix du Sud/parties prenantes

Dans quelles mesures :

- Le projet proposé implique ou engage des personnes touchées par l'impact des défis mondiaux en incluant les voix, plurielles, des pays du Sud.
et/ou
- le projet proposé implique des parties prenantes pertinentes pour le projet proposé.

Compte pour 10 % de la note globale

4. Théorie du changement

Dans quelles mesures :

- le projet sera en mesure de permettre au(x) groupe(s) cible(s) de développer une compréhension fine et critique des défis abordés et/ou de s'engager de manière significative (monter dans la pyramide de l'engagement)
 - les activités choisies sont pertinentes et suffisantes pour créer le changement que le projet cherche à atteindre.
 - les activités choisies sont pertinentes et suffisantes pour atteindre le(s) groupe(s) cible(s) choisi(s).
 - les activités choisies prennent un point de départ explicite dans la pyramide de l'engagement, et dans quelle mesure le dossier démontre comment ces activités font passer le(s) groupe(s) cible(s) d'un niveau à l'autre de la pyramide.
- les résultats du projet sont mesurables.
- les résultats du projet sont susceptibles de perdurer voire d'être amplifiés même après la fin du projet.
- le projet promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations par une approche fondée sur les droits et venant questionner les normes sociales.

Compte pour 20 % de la note globale

5. Capacité

Dans quelles mesures :

- le demandeur principal et le codemandeur ont la capacité requise pour mettre en œuvre le projet en rapport avec l'objectif, les méthodes et les groupes cibles du projet.
- les organisations candidates ont les connaissances et l'expérience nécessaires pour mener à bien les activités, y compris les compétences en matière de communication et l'accès aux canaux pertinents pour le groupe cible.
- le projet proposé est lié d'une manière ou d'une autre aux objectifs, aux activités, à la mission et/ou à la vision des organisations candidates.

Compte pour 10 % de la note globale

6. Rapport coût-efficacité

Dans quelles mesures :

- le budget du projet est clair et cohérent avec les activités proposées et les résultats escomptés
- le budget du projet est cohérent avec le nombre de citoyens de l'UE touchés et engagés

Compte pour 20 % de la note globale

Procédure

Un webinaire de présentation a été organisé le 14 février 2025, de 10h à 12h. Il a été enregistré et le replay est disponible sur demande auprès de l'équipe de RESACOOP.

Si vous souhaitez candidater, et après avoir vérifié votre éligibilité, un rendez-vous avec RESACOOP devra être pris pour présenter votre association et ses partenaires, ainsi que votre projet, pour valider sur le principe la pertinence de ce dernier.

La date limite de dépôt de votre demande est fixée au 25 avril 2025, à 23h50.

Dès réception, votre demande sera enregistrée et il sera vérifié si elle remplit les critères d'éligibilité énoncés dans les sections "Qui peut candidater pour recevoir une subvention ?" et " Que pouvez-vous solliciter dans le cadre du projet "Connect for Global Change"? Veuillez noter que les propositions doivent être soumises en remplissant le formulaire de demande avec toutes les informations et pièces jointes requises. Les documents joints doivent contenir TOUTES les informations pertinentes concernant le projet et aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée.

Toute erreur ou incohérence majeure concernant les instructions relatives à la demande et les documents requis pourra entraîner le rejet de la demande. Les demandes incomplètes pourront être rejetées.

Lors de la soumission de la candidature complète, les demandeurs principaux recevront un accusé de réception de la part de RESACOOP. Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour soumettre les dossiers de candidature complets : un trafic internet important sur le site de dépôt ou une défaillance de la connexion pourrait entraîner des difficultés de soumission. RESACOOP ne pourra être tenu responsable de tout retard dû à des difficultés. Toute candidature soumise après la date limite sera rejetée. Si, au cours de l'examen, il s'avère que votre candidature ne répond pas aux critères d'éligibilité, elle sera rejetée sur le plan administratif. Vous serez informé du rejet administratif dans les deux semaines suivant la date limite de dépôt.

Les demandes qui répondent aux critères d'éligibilité et qui sont complètes seront évaluées dans leur ensemble sur la base des critères d'évaluation par un ou une consultante indépendante. Après l'évaluation, le ou la consultante transmettra ses recommandations au comité d'attribution. Ce dernier examinera les recommandations du ou de la consultante et prendra la décision finale. Il veillera à ce que les demandes les mieux classées bénéficient d'un financement.

À l'issue de ce processus (prévu en juillet 2025), vous recevrez une notification de la décision du comité et des informations sur le classement de votre demande. Cet avis vous sera envoyé dans un délai de 3 semaines.

Si votre demande peut être financée, vous recevrez un projet de contrat de subvention à signer par vos représentants légaux.

Il est attendu que les projets retenus débutent en octobre/novembre 2025, pour une durée maximale de 15 mois, soit jusqu'à fin décembre 2026.

Cycle d'apprentissage

Les organisations bénéficiaires d'une subvention participeront à un cycle d'apprentissage commun qui consistera en :

- Un séminaire de démarrage au cours duquel les organisations lauréates partageront stratégies et méthodologies et identifieront les besoins de formation conjoints.
- 1 formation en présentiel dont le contenu sera en rapport avec l'objectif de Connect for Global Change (par exemple, sur le travail avec les publics les moins impliqués)
- 1 formation sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.
- 1 coaching par les pairs organisé par RESACOOOP avec d'autres bénéficiaires de subventions.
- Un séminaire de clôture au cours duquel les bénéficiaires de subventions partagent leurs expériences avec d'autres organisations et parties prenantes intéressées.
- Et éventuellement un événement de réseau transfrontalier en ligne entre des bénéficiaires de subventions similaires.

La participation à l'ensemble du cycle d'apprentissage est obligatoire, gratuite, et deux participants par projet sont attendus. Le demandeur est donc encouragé à inclure le temps de travail nécessaire à sa participation au cycle d'apprentissage dans son budget.

Pour candidater

Rappel du calendrier

- **Lancement du deuxième appel à projets Connect for Global change** : 26 février 2025
- **Soumission des projets** : au 25 avril 2025
- **Sélection des projets** : juillet 2025
- **Information aux organisations** : juillet 2025
- **Conventionnement** : septembre 2025
- **Démarrage des projets** : à partir d'octobre/novembre 2025

Modalités techniques de candidature

Toutes les candidatures devront se faire sur la plateforme dédiée :

<https://connectforglobalchange.grantplatform.com/>

Vos contacts

- Pour toute question, vous pouvez joindre l'équipe de RESACOOOP sur l'adresse dédiée du projet : cfgc@resacoop.org



Cofinancé par
l'Union européenne